

“SANS LEURS DÉLITS, ils n'auraient pas de boulot”

► Les alternatives au placement des jeunes en IPPJ séduisent des jeunes qui, sans cela, n'auraient jamais testé le monde du travail

► Cette semaine, dans le cadre de notre série consacrée à la prison en charge des jeunes délinquants, nous nous concentrons sur les alternatives à l'enfermement.

Lorsqu'un jeune a commis un fait qualifié infraction, les magistrats disposent de tout un panel de mesures possibles. Le placement en IPPJ n'est pas toujours la meilleure réponse face aux actes commis.

Parmi les solutions envisageables, il y a celle de la prestation d'intérêt général, de la médiation ou encore de la participation à un groupe de sensibilisation aux conséquences des faits perpétrés.

Autant de mesures que l'Escale, le service d'actions restauratrices et éducatives, se charge de mettre en œuvre. “Il existe trois services comme le nôtre à Bruxelles. Nous accueillons des jeunes de 12 à 20 ans”, précise la directrice de l'Escale, Elena Amoroso.

LA PLUPART DES JEUNES suivis à l'Escale sont des garçons, issus de l'immigration, en grande difficulté de par leur milieu d'ori-

gine, souvent pauvre mais aussi de par leur décrochage scolaire, etc. “C'est vraiment une population spécifique à Bruxelles, des jeunes en grande souffrance”.

Des jeunes qui, pour ce qui est des prestations d'intérêt général, réalisent en moyenne 30 heures de travail. “Parfois c'est 150 heures. On convoque toujours la famille d'abord. Chez nous, il est primordial de construire le projet en collaboration avec les parents du jeune. On a réalisé ainsi trois à quatre entretiens avant d'envoyer le jeune réaliser ses prestations”.

UNE CENTAINE d'organismes collaborent ainsi à ces prestations qui traduisent surtout une réparation symbolique du dommage causé. “On les envoie dans des maisons de retraite, dans des associations qui s'occupent d'enfants, de sans-abri, d'handicapés, etc. Des théâtres, des musées, des bibliothèques, etc, acceptent aussi nos jeunes. La condition est de ne pas signaler qu'il est un jeune ayant commis un fait qualifié d'infraction et de ne pas en connaître la teneur. Il faut qu'il soit traité comme un autre travailleur”, insiste Elena Amoroso.

95 % de ces prestations se réalisent avec succès, nous assure l'équipe de l'Escale.

C'est souvent l'occasion pour le jeune de découvrir le monde professionnel. “La grande majorité de ces jeunes, ce qu'ils veulent, c'est un travail. Ils ne demandent rien de plus. Alors, ils considèrent cette mesure prise par le magistrat comme l'occasion de prouver qu'ils savent travailler. Certains sont même engagés alors que sans cela, ils n'auraient jamais la chance de trouver un job étudiant. Il y en a qui le disent clairement : ‘Si je n'avais pas commis un délit, on ne m'aurait jamais accepté juste avec mon CV’ C'est une réalité aussi. Il est vrai que certains jeunes n'auraient sans doute jamais eu les postes qu'on leur propose via ces prestations éducatives et d'intérêt général”.

À CÔTÉ DE CES travaux forcés, l'Escale organise également des médiations entre auteurs et victimes.

Mais vous le constaterez dans l'article qui y est consacré ci-dessous, il n'est pas toujours évident d'organiser ces rencontres.

Nawal Bensalem

“ RÉACTION

Rachid Madrane
MINISTRE PS
DE L'AIDE
À LA JEUNESSE

“Des mesures

pas assez utilisées”

“Dans la prise en charge des jeunes qui ont commis un fait qualifié d'infraction, la loi souligne aussi l'importance de la réparation du dommage causé. Les approches restauratrices ou

restauratrices sont autant de mesures qui amènent le jeune à réfléchir aux raisons du passage à l'acte et en identifier les conséquences. Elles permettent de lutter contre le sentiment d'impunité tout en apportant une réponse éducative à la délinquance juvénile et en

prenant en compte la victime. Je pense qu'il faut favoriser ce type d'approches et y sensibiliser davantage les magistrats et la société. Elles ne sont pas assez souvent proposées. Or elles ont des effets bénéfiques pour les auteurs, pour les victimes, mais aussi pour la société dans son ensemble, parce qu'elles ont un véritable impact sur la récidive”.

N. Ben.

LA MÉDIATION,

une solution qui peine à séduire

▣ Possible depuis 2006 pour les jeunes délinquants, cette mesure séduit peu magistrats et victimes

► Parmi les alternatives à l'enfermement d'un jeune délinquant, il existe aussi, depuis 2006, la médiation. Mais cette offre réparatrice semble peu utilisée à Bruxelles. C'est ce que constate l'équipe de l'Escale qui compare la situation à des villes comme Charleroi ou Namur, où les magistrats la proposeraient plus souvent.

C'est une mesure qui, à la différence des autres, se réalise sur base volontaire. Il faut évidemment que les deux parties, auteur et victime, acceptent d'y participer. *"En 2015, nous en avons réalisé 27 à l'Escale. Depuis le début 2016, nous en sommes à 15. C'est une mesure qui ne semble pas encore entrée dans les mœurs"*, commente la direc-

trice de l'Escale, Elena Amoroso. **DANS 45 % DES CAS**, les médiations réalisées par l'Escale concernaient des vols avec violence. Dans 25 % des cas des coups et blessures et dans 4 % des cas des faits de mœurs. *"La rencontre se prépare par plusieurs séances où on voit d'abord le jeune tout seul. Généralement, lorsqu'il se retrouve ensuite face à la victime, il fait profil bas"*, assure Elena Amoroso.

Des rencontres importantes pour les victimes. Elles constituent souvent une étape cruciale pour aller de l'avant. Mais pourquoi donc les magistrats n'optent-ils pas davantage pour ces mesures ? Nous avons interrogé le parquet de Bruxelles à ce sujet. Mais on nous répond que des dossiers de médiation

sont *"régulièrement"* envoyés aux trois services compétents à Bruxelles.

Et le magistrat du parquet de Bruxelles de préciser que chaque dossier fait *"prioritairement l'objet d'une évaluation quant à l'opportunité d'orienter ou non les parties vers une médiation"*. *"Le parquet est ensuite informé de l'état d'avancement du processus, de la conclusion éventuelle d'un accord ainsi que de l'exécution (ou non) de celui-ci par l'auteur des faits. Lorsqu'une médiation a été menée à son terme avec succès, le procureur du Roi peut décider d'un classement sans suite qui aura alors pour effet l'extinction de l'action publique"* précise Stefan Vandeveld, du parquet de Bruxelles.

N.Ben.

“J’AI DÛ TRAVAILLER AVEC DES SANS-ABRI pour réparer mon erreur”

▣ Mohamed, 18 ans, retire du positif de ces prestations d'intérêt général

▶ Arrêté pour vente de stupéfiants l'an dernier, Mohamed, mineur au moment des faits et âgé désormais de 18 ans, s'est vu imposer des prestations d'intérêt général.

ral.

C'est donc à l'Escale que le magistrat Jeunesse l'a envoyé mettre ce projet au point. “Quand je suis arrivé à l'Escale, ils m'ont convoqué pour plusieurs entretiens en présence de ma maman. Et ces rendez-vous m'ont vraiment permis de discuter avec ma mère. Ce qui n'avait jamais été le cas auparavant. Elle a mis des mots sur sa souff-

rance et moi, j'ai fait pareil. J'ai réalisé à quel point je lui avais fait du mal avec cette arrestation”, assure Mohamed, à qui trois lieux de prestations sont alors proposés.

“Le juge m'a imposé une semaine de travail d'intérêt général. J'avais le choix, via l'Escale, entre une mission dans un club de foot, dans une société de déménagement ou auprès des sans-abri. J'ai choisi d'aller chez les sans-abri.”

UNE EXPÉRIENCE QUE Mohamed dit ne regretter pour rien au monde. “Avant, je

voyais ces gens-là comme des drogués, des alcooliques. J'ai passé une semaine avec eux, avec l'asbl Jamais sans toit. Je leur ai servi du café, j'ai fait des jeux de société avec eux, j'ai appris à les connaître. Là au moins, j'ai fait quelque chose d'utile. Je me suis senti utile et ça m'a vraiment aidé.

“Avant, je voyais ces gens-là comme des drogués, des alcooliques”

Cela m'a poussé à vouloir suivre une formation et à mettre

une croix sur mes bêtises”, conclut le jeune homme pour qui, un placement en IPPJ par exemple ne lui aurait jamais apporté tel résultat : “Je suis convaincu que cela ne m'aurait jamais aidé comme ce que j'ai fait sur le terrain, via ces prestations”, insiste celui qui suit désormais ses cours, bonnes notes à l'appui.

N.Ben.